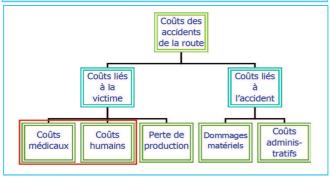
## Le coût de l'insécurité routière

Les **valeurs tutélaires** de l'insécurité routière évoluent selon le PIB par habitant et sont actualisées chaque année. Elles s'élèvent en 2022 à :

- 3,792 millions d'euros pour une personne tuée,
- 474 005 euros pour un blessé hospitalisé plus de 24 heures,
- 18 960 euros pour un blessé léger,
- 5 814 euros pour les dégâts matériels (accident matériel ou corporel).

Ces valeurs de référence et les méthodologies d'évaluation sont précisées par l'instruction du 16 juin 2014 du ministère chargé des Transports relative à l'évaluation des projets de transport et la note méthodologique du 1<sup>er</sup> octobre 2014, conformément aux recommandations du rapport de la mission **Quinet**, paru en 2013, sur l'évaluation socio-économique des investissements publics et inspiré d'un rapport de l'OCDE.

## Décomposition des coûts des accidents de la route



Source: Projet Européen "Safetycube", 2017.

Estimation du coût total de l'insécurité routière 2022 selon le rapport Quinet et le rapport VALOR

2022		Nombre	Quinet	VALOR
Valeurs tutélaires (k€)	Tué	-	3 792	6 091
	Blessé grave MAIS3+ *	-	474	945
	Blessé hospitalisé non grave	-	474	761
	Blessé léger	-	19	30
	Dégât matériel	-	6	6
Evol. valeurs	2019-2022	-	6,9%	6,9%
	2010-2022	-	26,4%	26,4%
Coût (Md €)	Tué	3 267	12,4	19,9
	Blessé grave MAIS3+*	15 956	7,6	15,1
	Blessé hospitalisé non grave	31 912	15,1	24,3
	Blessé léger	188 966	3,6	5,8
	Accident corporel	183 072	1,1	1,1
	Accident matériel	1 809 507	10,5	10,5
Coût total (Md €)	2022	-	50,2	76,6
	2019	-	48,6	73,5
	2010	-	48,2	74,5

\*En attendant une modélisation actualisée par l'Université Gustave Eiffel, l'ONISR a produit des estimations provisoires pour les années 2017-2021 (voir p. 168) pour les blessés MAIS3+ et MAIS1-2, ensuite répartis en blessés hospitalisés non graves (2 fois le nombre de MAIS3+) et blessés légers (le reste). Le nombre d'accidents corporels est estimé grâce au ratio victimes estimées/victimes BAAC.

Les coûts liés à l'insécurité routière ont été les premiers à être intégrés dans l'évaluation socio-économique des infrastructures de transport, avec des valeurs tutélaires s'appuyant sur le consentement à payer.

Les travaux de l'Université Gustave Eiffel sur les données des hôpitaux (Registre du Rhône) et les données des forces de l'ordre (fichier BAAC) ont conclu que le nombre des blessés est au moins 4 fois celui enregistré dans le BAAC. Sur la base de leurs dernières modélisations pour l'année 2016, l'ONISR a développé une méthode d'estimation des blessés sur les années 2016-2022 (voir page 192).

En 2022, le coût des accidents corporels en France métropolitaine, calculé sur la base des valeurs tutélaires (Quinet) ci-contre, s'établit à 39,7 milliards d'euros (Md€) répartis comme suit :

- 12,4 Md€ au titre de la mortalité ;
- 22,7 Md€ au titre des hospitalisations ;
- 3,6 Md€ pour les victimes légères ;
- 1,1 Md€ pour les dégâts matériels de ces accidents corporels.

1,22 million d'accidents matériels ont été déclarés en responsabilité civile en 2022 auprès des compagnies d'assurances¹, auxquels il faut ajouter 587 000 dommages véhicules estimés pour les accidents à 1 véhicule. Le coût des accidents non corporels correspondant aux seuls dégâts matériels est ainsi de l'ordre de 10.5 Md€.

Le coût total de l'insécurité routière en 2022 (valeurs Quinet) est donc de 50,2 Md€, soit 1,9 % du PIB, et en hausse de + 3,5 % par rapport au coût de l'insécurité routière en 2019.

La France a fait le choix de prendre comme valeur pour le blessé hospitalisé de plus de 24 h « 12,5 % de la valeur statistique de la vie humaine (VVS) » et pour le blessé léger « 0,5 % ». Ces valeurs suivent les recommandations du projet européen HEATCO², qui suggère de prendre un pourcentage de la VVS lorsqu'un calcul direct ne peut être effectué.

Le projet de recherche M-VASEM de l'Université Gustave Eiffel, intégré au projet européen VALOR, a produit une estimation de la valeur unitaire d'un tué ou d'un blessé grave sur un plus grand nombre de coûts supportés. Les résultats donnent une valeur de la vie statistique 1,6 fois plus importante, et une valeur du blessé grave 2 fois plus importante que celles établies par le rapport Quinet. Sur cette base, on estime le coût de l'insécurité routière à 76,6 Md€ en 2022.

Mais les coûts administratifs, la perte de production et une partie des coûts médicaux ne sont pas inclus dans cette estimation. Ils représentent environ 25% du coût total de l'insécurité routière ; l'estimation complète dépasserait ainsi les 100 Md€.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source : France Assureurs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bickel, P., Friedrich, R., et al. 2006